



Entretien préalable

Par mamiepoppins

Bonjour,

J'ai eu mon entretien préalable le 31 juillet, la personne qui m'a reçue m'a dit que je recevrai le courrier assez rapidement, la semaine suivante (car la rh était en congés).

J'ai envoyé un mail la semaine dernière pour savoir si le courrier avait été expédié, aucune réponse.

Aujourd'hui 18 août, je suis toujours dans l'attente, mon contrat devait se terminer le 31 août.

Depuis le 5 juillet date de ma mise à pied et de la remise de la convocation à l'entretien, je n'ai pas de revenu, et ne peux travailler.

Je sais qu'ils ont 1 mois pour me répondre, mais là je trouve un peu long la procédure, et pénalisante pour moi en tout point de vue (financière, moral...).

Pouvez-vous me dire si ceci est normal et ce que je dois faire.

Merci par avance.

Cordialement.

Par janus2

Bonjour,

Comme vous le dites vous-même, l'employeur a un mois pour signifier le licenciement.

Par Abalde

Chère Madame,

Pour répondre à votre question, il est nécessaire de connaître le type de mise à pied prononcé par l'employeur - conservatoire ou disciplinaire - ainsi que le type de grief qu'il a décidé de sanctionner ou, à tout le moins, a entraîné la mise en oeuvre de cette procédure.

Je vous précise ne pas attendre un résumé des faits ni une appréciation sur l'entreprise ou l'environnement de travail mais bel et bien les qualifications et la procédure choisie par l'employeur.

Bien à vous.

A.BALDE